

pour signaler le sérieux de cette affaire qui touche l'aménagement global qui intéresse actuellement le Nouveau-Brunswick.

Ma première question est la suivante: le ministre sait-il que ce droit exorbitant pourrait tuer dans l'œuf tout le projet Conoco dans la région de Saint-Jean? En voici une autre: le ministre sait-il qu'à cause de la tournure des événements, et peut-être n'y pensait-on pas quand la mesure législative a été adoptée, nous sommes injustes à l'endroit des producteurs et raffineurs légitimes, et qu'il pourrait en résulter la relance des affaires pour les navires vagabonds comme l'*Arrow* qui sillonnent cette région?

Ma prochaine question est la suivante: le ministre sait-il que, dans ce cas-ci, le Nouveau-Brunswick n'a reçu aucune subvention d'encouragement de la part du gouvernement fédéral? La province a légitimement et honnêtement fait appel à ses propres moyens dans le cadre de ce projet. En voici une autre: comment pouvons-nous espérer concurrencer Portland, dans le Maine, qui ne perçoit qu'un droit d'un demi-cent, tout particulièrement quand on songe que, par ce port, de nombreux produits de même que le pétrole entrent sur le marché de Montréal?

C'étaient les questions que je désirais poser. Le ministre peut répondre qu'il étudie personnellement cette question à l'heure actuelle. J'espère que ce ne sera pas un autre cas de routine bureaucratique qui ne fera que passer sur son bureau. J'espère qu'il n'a pas abondé dans le sens des fonctionnaires qui peuvent prétendre que certaines gens sont survoltés sur la question de la pollution sans tenir compte de l'expansion dont nous avons besoin dans ma province . . .

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

**M. Bell:** Ce que j'espère, monsieur l'Orateur, c'est une réponse du ministre qui nous permettra d'entrevoir cette réalisation.

**L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, le député a posé quatre questions capitales. Il est évident que je ne peux y répondre en détail en trois minutes. Cependant, je commencerai d'abord par assurer le député et la Chambre que j'étudie moi-même la question. J'ai eu plusieurs entretiens avec le premier ministre Hatfield et j'ai indiqué mon désir de le rencontrer lui-même et, sûrement, les administrateurs de la société pétrolière en cause, ou toute autre personne d'ailleurs, au moment qu'il fixera.

Quant à savoir si le projet tombera à l'eau à la suite de cette mesure, je ne saurais l'affirmer. Toutefois, je voudrais dire qu'à notre point de vue, il s'agit du minimum nécessaire pour garantir que les opérations de nettoyage seront menées efficacement. Nous avons fixé un plafond de 25 millions de dollars. C'est le minimum acceptable. La raison en est que l'accident du *Torre Canyon* a entraîné des dépenses de nettoyage d'à peu près 16 millions de dollars. Ce navire était bien plus petit que les pétroliers qui transportent aujourd'hui 300,000 tonnes de chargement. Le *Arrow* a coûté quatre millions de dollars. Son chargement, comme je le disais l'autre jour à quelqu'un, n'était qu'une cuillerée à thé comparé à celui des gros navires. Nous avons parlé de l'*Irving Whale* qui a coûté plus de deux millions. Ce n'est pas du menu fretin pour le contribuable canadien.

Je ne veux pas créer des embûches inutiles à l'expansion industrielle, surtout dans les provinces de l'Atlantique. J'ai parlé d'un plafond de 25 millions de dollars. Nous avons fixé une contribution initiale de 15c. par tonne

parce qu'il nous semblait préférable de recueillir dès le début un montant substantiel. Une contribution plus petite se serait étalée sur une plus longue période. Je doute que les compagnies maritimes et les sociétés pétrolières eussent été plus satisfaites si la contribution avait été moindre.

J'ai dit que les contributions au fonds dépassaient nos prévisions et je veux souligner que c'est une mesure préventive et que nous ne voulons pas effectuer des dépenses à partir de ce fonds dont nous vérifierons la situation à la fin d'une période donnée, peut-être annuellement. Si nous disposons alors d'une certaine somme et que nous n'avons effectué aucune sortie de numéraire, nous penserons à réduire la contribution. J'en ai pris l'engagement. De plus, comme il ne s'agit pas seulement de l'engagement d'un ministre, j'ai déclaré que nous essaierons d'inclure de tels engagements dans les règlements.

Quant à dire que c'est injuste pour les exploitants légitimes, je crois que le monde entier ou presque en est maintenant arrivé à la conclusion qu'il ne s'agit pas d'une question de légitimité ou autre. C'est simplement qu'il s'agit d'énormes risques, même pour les meilleurs exploitants. Il nous faut un moyen de les contrôler. On ne m'a pas parlé de stimulants fédéraux. En ce qui concerne l'État du Maine, il ne peut naturellement employer de navires de ce tonnage.

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE—MONTRÉAL—LES RETARDS  
DANS LE VERSEMENT DES PRESTATIONS—ON RÉCLAME  
UNE ENQUÊTE

[Français]

**M. André Fortin (Lotbinière):** Monsieur le président, j'ai déjà posé une question à l'honorable secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Perrault) relativement au retard apporté à verser les chèques de prestations d'assurance-chômage depuis l'instauration du nouveau régime d'assurance-chômage qui a remplacé, comme tout le monde le sait, l'ancienne loi.

Résumons le problème: Supposons un travailleur qui est tombé en chômage le 16 octobre. Le 1<sup>er</sup> ou le 15 février, ce même travailleur n'a encore reçu aucun chèque d'assurance-chômage. Pourtant, il a communiqué à maintes reprises avec son bureau régional—et dans Lotbinière, c'est Sherbrooke, Trois-Rivières ou Québec—et chaque fois, le fonctionnaire dévoué n'a pu faire autrement que répondre: Monsieur, votre chèque est commandé au bureau de Montréal.

Or, le bureau de Montréal, comme on le sait, est le bureau central de toute la province pour l'émission des chèques, et ces chèques ne parviennent pas aux destinataires.

Pour faire ressortir le tragique de cette situation je ferai remarquer que ces hommes sont parfois pères de huit enfants. Étant sans travail, ils ne touchent aucun revenu.

Le 26 janvier, le ministre du Travail (M. Mackasey) a adressé une lettre, je crois, à tous les députés, promettant que dans tous les cas de simple retard, un paiement serait effectué dans les 48 heures, et qu'une révision serait faite dans les 72 heures. Cela n'a pas été fait, en dépit des dires et de la bonne volonté du ministre. J'ai remis, un peu plus tard, au très honorable premier ministre (M. Trudeau), une pétition où figuraient au delà de 400 noms, pour lui prouver que ce n'était pas vrai. Voilà les faits.